



Communiqué

Procès de l'intervention policière à Ste-Luce

Le Corps de police prend acte de l'acquittement des policiers

Le Directeur de la sécurité et de l'économie ainsi que le Commandant du Corps de police prennent acte du jugement du Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne, rendu le 22 juin, soit l'acquittement des six policiers après le décès de Monsieur Mike Ben Peter en mars 2018.

En préambule, Monsieur Hildbrand et le Commandant Botteron tiennent à réitérer leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Mike Ben Peter.

Le jugement rendu par le Tribunal le jeudi 22 juin 2023 était très attendu par M. Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller Municipal Directeur de la sécurité et de l'économie, ainsi que par le Colonel Olivier Botteron, Commandant du Corps de police de Lausanne. Ils retiennent qu'un appel de la partie plaignante est probable.

Ce jugement est un soulagement pour les policiers impliqués, ainsi que pour la hiérarchie et le personnel du Corps de police. Indépendamment de cette affaire, une revue continue des pratiques policières doit être effectuée afin de garantir leur adéquation avec l'évolution de la société et des techniques.

Durant toute la durée de la procédure, l'autorité politique et la police de Lausanne ont fait preuve de la plus grande retenue afin de ne pas laisser de place à des doutes sur l'impartialité de l'enquête et ne pas nuire à la sérénité du processus judiciaire.

Pour rappel, les six policiers prévenus n'ont pas été suspendus jusqu'à la tenue du procès. Dès lors, le jugement étant prononcé, ils poursuivront leur activité professionnelle normalement.

Le Corps de police

Lausanne, le 22 juin 2023

Renseignements médias :

Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, Direction sécurité et économie : 079 964 27 39

Olivier Botteron, Commandant du Corps de Police : 021 315 33 55